

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **CORALUX Nettoyant Actif Plus**

Référence-No.: 1043.803.02.V23

Numéro de produit: --

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce produit ne peut être dans la manière de nous sont utilisés. Une responsabilité en cas de mauvaises applications est exclue.

#### Secteur d'utilisation:

SU05 Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit: PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Catégorie du procédé: PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC08a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Catégorie de l'article: AC -

#### Emploi de la substance / de la préparation:



(Attention aux indications du traitement pour ce produit.)

Produit de nettoyage pour enlever la saleté grasseuse superficielle et pour transférer de couleur sur cuire pigmenté.

#### Utilisations déconseillées:

Ne convient pas pour la purification de l'aniline pur cuir, nubuck et daim.

D'une application sur le textile est déconseillée.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur / fournisseur:

LCK Schweiz AG  
Fabrikweg 1  
CH-5502 Hunzenschwil

#### Service chargé des renseignements:

☎ ++41 - 56 42 60 62 4

(info@lckschweiz.ch)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Producteur / fournisseur:

☎ ++41 - 56 42 60 62 4

(08:00 - 17:00)

#### Centre antipoison:

STIZ:

☎ 145

(www.toxi.ch)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]: néant

Pictogrammes de danger: néant

Mention d'avertissement: néant

Mentions de danger: néant

2.2.2 Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml:

Pictogrammes de danger : néant

Mention d'avertissement: néant

Mentions de danger: néant

**Nom du produit: CORALUX Nettoyant Actif Plus**

(suite de la page 1)

**2.2.3 Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

Danger particulier de glissement en cas de renversement sur le sol.

**2.3 Autres dangers** Il n'y a pas d'autres dangers connus.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
**Description :** Solution aqueuse de tensides différentes.

**Composants dangereux :**

No CAS	Désignation / Identification	% néant

**Autres ingrédients:** Le produit contient les substances non déclarables suivantes.

No CAS	Désignation	%
CAS: 7732-18-5 EINECS: 231-791-2 Reg.nr.: -	Eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	95 - 100%

**SVHC (Substances of Very High Concern):** Il ne contient pas de substances énumérées.

**Règlement (CE) 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu:**


- Conserver hors de portée des enfants.
- Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter un médecin.
- Éviter le contact avec les yeux. Après contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau.

**Attention:** Contient des conservateurs qui peuvent causer des réactions allergiques.

 [INCI: <http://ec.europa.eu/consumers/cosmetics/cosing>]

Désignation / Identification	%
Agents de surface non ioniques, Agents de surface amphotères, Phosphates	< 5%
Agents conservateurs (LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE, BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE), Parfums	

**Indications complémentaires :** Plus d'informations sur les ingrédients peuvent être trouvés à l'adresse [www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp](http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1 Description des premiers secours**
**4.1.1 Indications générales :**

 Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse.  
 En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique. Informer le médecin sur les mesures prises.

**4.1.2 Après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**4.1.3 Après contact avec la peau :**

En règle générale, le produit ne provoque pas d'irritations de la peau. Laver à l'eau tiède et avec du savon et bien rincer.

**4.1.4 Après contact avec les yeux:**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Recourir à un traitement médical.

**4.1.5 Après ingestion :**

Rincer la bouche avec de l'eau, ne pas avaler. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et lui montrer la fiche de données.

Ne pas donner de lait ou de charbon actif.

**4.1.6 L'auto-protection pour les secouristes:**

Gants de protection.

Pour plus d'informations, voir la Section 8.2

(suite page 3)

CH-FR

**Nom du produit: CORALUX Nettoyant Actif Plus**

(suite de la page 2)

**4.2 Indications destinées au médecin :**

Les instructions suivantes ne sont que pour un traitement médical d'urgence.

Les mesures médicales ne peuvent pas être réalisés par les premiers intervenants.

Le produit contient des agents tensioactifs. Écume à la bouche est possible. Risque d'aspiration.

Une fiche d'information pour le personnel médical peut être demandé par l'intermédiaire de l'appel d'urgence du fabricant. (Voir la section 1.4)

**4.2.1 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.2.2 Risques:** Il n'y a pas de dangers connus.

**4.2.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction:



CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau ou mousse résistant à l'alcool.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Aucune.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas de décomposition, il se dégage de gaz combustibles de distillation à basse température.

**5.3 Conseils aux pompiers****5.3.1 Equipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utilisez une combinaison de protection épais.

**5.3.2 Pour plus d'informations:** Pas de mesures particulières nécessaires.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.

**7.1.1 Préventions des incendies et des explosions** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

CH-FR

## Nom du produit: **CORALUX Nettoyant Actif Plus**

(suite de la page 3)

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**7.2.1 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

**7.2.2 Indications concernant le stockage commun** Non nécessaire.

**7.2.3 Autres indications sur les conditions de stockage**



Protéger du gel, d'une forte exposition au soleil et de toutes impuretés.

- Température maximale de stockage : 45 °C
- Température minimale de stockage : 8 °C
- Température de stockage recommandée : De 10 °C à 35 °C
- Classe de stockage : 12

**7.2.4 Durabilité et durée de vie utile** Voir l'étiquette sur emballage.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le produit est conçu pour les applications spécifiées dans la description du produit. (Voir la section 1.2)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.0 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

**8.1.1 DNEL** Non disponible.

**8.1.2 PNEC** Non disponible.

**8.1.3 Limites d'exposition** Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### 8.1.4 Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement

Dans le traitement envisagé aucune autre limites d'exposition doivent être respectées.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### 8.2.0 Equipement de protection individuel

Pour le traitement du produit aucun équipement de protection est nécessaire. L'utilisation de gants de protection est recommandé.

##### 8.2.1 Mesures générales de protection et d'hygiène



Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.



Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

**8.2.2 Protection respiratoire** Non nécessaire.

##### 8.2.3 Protection des mains



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### - Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants:** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

**Nom du produit: CORALUX Nettoyant Actif Plus**

(suite de la page 4)

- Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,2 - 0,4 mm; ≤ 120 min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,5 - 0,7 mm; 120 - 240 min.

Gants en matière plastique

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants en caoutchouc

Gants en caoutchouc synthétique

Gants en PVC ou PE

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:



Gants en cuir

Gants en tissu épais

#### 8.2.4 Protection des yeux



Lunettes de protection.

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

#### 8.2.5 Protection du corps



Vêtements de travail protecteurs.

Vêtement de protection léger

### 8.3 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

À ce stade, les données ne sont disponibles.

### 8.4 Mesures de gestion des risques

Il y avait mis aucune activité de gestion des risques des ingrédients conformément à l'article 32 du règlement (CE) n ° 1907/2006.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les données physiques suivantes sujet aux variations usuelles de matières premières et à la production.

[Lit 1 = Littérature]

#### Indications générales

##### Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	jaune clair
Odeur :	agréable
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	10,1 (DIN 19260)

#### Modification d'état:

Point de fusion:	non déterminé
Point d'ébullition :	100 °C (±2% DIN 53171)
Point d'éclair :	Non applicable.
Comportement au feu:	Le produit ne s'incinère tout seul.
Température d'inflammation :	

Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 6)

CH-FR


**Nom du produit: CORALUX Nettoyant Actif Plus**

(suite de la page 5)

<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Limites d'explosivité :</b>	Non applicable.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Ce produit n'est pas comburant.
<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	23 hPa (Lit <sup>1</sup> ) [La valeur est calculée]
<b>Densité à 20 °C:</b>	1 g/cm <sup>3</sup> (±5% DIN EN ISO 3675)
<b>Densité en vrac :</b>	Non applicable.
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec:</b>	
l'eau :	entièrement miscible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité :</b>	.
<b>dynamique à 20 °C:</b>	9 mPas (±10% DIN 51562)
<b>Test de séparation des solvants :</b>	Non applicable.
<b>Entièrement soluble:</b>	
<b>Ingrédients inflammable:</b>	1,0 % (Fp ≤ 100 °C / 212°F)

**9.2 Autres informations**

<b>VOC (EU):</b>	9,9 g/l
<b>VOC (EU):</b>	0,99 %
<b>Commentaire:</b>	Le produit n'est pas soumis à la directive 2004/42 de l'UE.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité** Ce produit n'a pas la réactivité chimique / bas.

**10.2 Stabilité chimique** Le produit est en conformité avec les conditions de stockage et de transformation, chimiquement stable.  
**- Décomposition thermique / conditions à éviter:** Pas de décomposition lorsque l'utilisation et le stockage sont conformes aux prescriptions.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

**10.4 Conditions à éviter** Voir la section 7.2

**10.5 Matières incompatibles** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**  
 Avec la manipulation correcte et le stockage de tout produit de décomposition dangereux sont attendus.

**10.7 Indications complémentaires**  
 Si on respecte les conditions d'utilisation prescrites, il n'y a aucun danger de décomposition ou d'une réaction chimique incontrôlée.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Si la substance ou le mélange ne sont pas classés à un danger particulier, le message suivant est donné dans la fiche de données de sécurité: "Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis."

**11.1.1 Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :** À l'heure actuelle il n'y a pas de données sur ce point.

**11.1.2 Symptômes significatifs dans les tests sur animaux .**

**11.1.2.1 Effet primaire d'irritation**

- **De la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Des yeux :** Une fréquente exposition peu provoquer des irritations légères sur la yeux.

- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires :** À ce stade, nous avons plus de données toxicologiques.

(suite page 7)

CH-FR



## Nom du produit: **CORALUX Nettoyant Actif Plus**

(suite de la page 6)

- **Toxicité par administration répétée:** Ne sont pas testés.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):** Le produit ne contient pas de substances CMR.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  
- **Danger par aspiration:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.

### 12.3 Comportement dans des compartiments de l'environnement :

**Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications:** Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

#### 12.4.1 Effets écotoxiques

**Remarques:** Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

#### 12.4.2 Comportement dans des installations d'épuration

**Remarques:**

Grandes quantités de produit dans les usines de traitement des eaux usées peuvent entraîner un excès de mousse. La biodégradabilité n'est pas altérée.

**Autres indications :** Aucune.

#### 12.4.3 Autres indications écologiques

**Valeur COD :** Aucune donnée disponible.

**Valeur BOD :** Aucune donnée disponible.

**Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 2006/11 CEE:**

Le produit ne contient pas de substances énumérées.

#### Indications générales:

Ne pas laisser couler le produit non dilué ou en grande quantité dans les eaux souterraines ou les eaux de surface.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation :

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

(suite page 8)



## Nom du produit: CORALUX Nettoyant Actif Plus

(suite de la page 7)

### 13.1.1 Code déchet

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'élimination des déchets.

(1. Produit, 2. Conteneur, 3. Suremballage)

#### Catalogue européen des déchets:

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton

**Des propriétés dangereuses de déchets conformément à la directive 2008/98 / CE:** Les déchets n'a pas de propriétés dangereuses.

### 13.1.2 Emballages non nettoyés

#### Recommandation :

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

#### Produit de nettoyage recommandé :

Nettoyage auto-recyclant.

L'eau

### 13.1.3 Emballages nettoyés/débarrassés des résidus



Les emballages ne présentant aucune adhérence nocive de produit (par exemple durcies ou nettoyées) peuvent être amenées à la récupération.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 No UN</b> ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b> ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage:</b> ADR,RID,ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b> Polluant marin :	non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:</b> Non applicable. Segregation groups	-
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:</b>	Non applicable.
<b>14.8 Indications complémentaires de transport :</b>	Pas de produit dangereux selon la réglementation pour les produits dangereux.
<b>IMDG</b> Remarques :	Aucune.

(suite page 9)

CH-FR



**Nom du produit: CORALUX Nettoyant Actif Plus**

(suite de la page 8)

**IATA****Remarques :**

Je vous en prie respectent les conditions générales Instructions d'emballages de IATA / ICAO.

**14.9 "Règlement type" de l'ONU:**

néant

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**15.1.1 Règlements de l'UE**

Le produit ne contient aucune substance selon (CE) n ° 1005/2009, qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit ne contient pas de substances organiques selon (CE) n ° 850/2004, qui sont persistantes.

Le produit ne contient pas de substances dangereuses selon (CE) n ° 649/2012 de la réglementation de l'importation ou à l'exportation.

**15.1.2 Directive 2012/18/UE (Directive Seveso-III)**

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I: Aucun des composants n'est compris.

**15.1.3 REACH Annex XVII:** Les ingrédients ne sont pas répertoriés.**15.1.4 Prescriptions nationales** Les réglementations nationales sont à déterminer par la responsabilité propre de l'utilisateur.

Classe de pollution des eaux : OEaux classe B

**Suisse:**

.

Des études de prévention de la SUVA: - Aucun

**Information sur les restrictions d'emploi:** Lors du traitement de cette préparation a pas de restrictions d'emploi doivent être respectées.

VOCV (CH): 0,99 %

**Marquage supplémentaire nettoyant:** Aucun étiquetage supplémentaire n'est nécessaire.**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour le mélange d'une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

Pour les ingrédients avec un ECHA-inscription sont disponibles évaluation du risque chimique.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les détails ci-dessus sont basées sur le dernier état de nos connaissances. Traitement des notes pour ce produit sont répertoriés dans une fiche technique. Les lois existantes, décrets et règlements, même ceux qui ne sont pas indiqués dans cette fiche doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

La classification du produit a été réalisée selon les critères de l'annexe I (CE) n ° 1272/2008.

**Raisons des changements:**

Mise à jour des données.

Lors de la révision de la FS l'étiquetage a été créé conformément aux règles actuelles de l'UE-CLP, avec les données de la base de données des substances enregistrées et l'actuel inventaire C &amp; L de l'ECHA.

**Remarques pour formation:**

Pour usage commercial du produit, chaque année pour informer les employés sur les dangers potentiels.

**Service établissant la fiche technique:**

Ing-Büro J. Petry

Hans-Thoma-Str. 20

D-76327 Pfinztal-Berghausen

☎ +49 - 721-946 32 61

info@sifa-ing-petry.de

(suite page 10)

CH-FR



## Nom du produit: **CORALUX Nettoyant Actif Plus**

(suite de la page 9)

### Note:

Les informations sur les ingrédients donnés dans cette fiche technique se basent sur les informations de nos fournisseurs de matières premières. Malgré manipulation soignée, l'exhaustivité et l'exactitude de ces données ne peuvent pas être garantis. Cela est particulièrement vrai pour les substances en dessous de leur limite de déclaration et de substances sans classement ou sans attribution à un numéro de CAS.

Des données physiques ont été identifiées par le fabricant de ce produit. Ils représentent aucune garantie des caractéristiques du produit et n'établissent aucun lien juridique contractuel.

La validité de cette fiche de données de sécurité expire un an après sa sortie.

### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)

ECHA: European Chemicals Agency

ATE: Acute Toxicity Estimates

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

SVHC: Substances of Very High Concern

NOAEC: No observed adverse effect level

[\*] Les chapitres de la fiche technique sur la sécurité marqués avecun (\*) ont été change par rapport à la première version.